



SECTEUR MINIER

ACTIONS ET PISTES DE SOLUTION POUR UNE BONNE GOUVERNANCE





Forêts et Développement Rural

Forêts et Développement Rural (FODER) est une association écologique à but non lucratif dont le siège est au Cameroun. L'organisation a été créée en 2002, face à l'impérative nécessité de lier la protection de l'environnement au développement et d'améliorer les conditions de vies des populations dépendantes des forêts et des ressources de leurs terres ancestrales. FODER œuvre pour l'avènement d'une société plus juste sans marginalisation ni discrimination, en mettant ses ressources naturelles au service du développement durable. L'association possède plus de 10 années d'expérience sur des questions de gouvernance forestière et environnementale au Cameroun et en République centrafricaine (RCA).

La mission de FODER consiste à créer un cadre propice au développement durable à travers des actions visant à garantir la justice et l'équité, les droits et la démocratie, la gestion transparente, participative et durable des ressources naturelles, la préservation de la diversité biologique et l'amélioration de la qualité de la vie de l'environnement. Les actions de l'association FODER obéissent à une approche participative garantissant l'implication des parties prenantes. L'association promeut et encourage l'application des réglementations et l'état de droit, le respect des droits des communautés locales et autochtones, la lutte anti-corruption, la Participation effective (aux réformes, à la prise de décision et aux initiatives de développement) et l'entreprenariat rural.

Avec le temps, nous avons mis en place un système de surveillance de notre développement en relation avec l'évolution du contexte local, national et international afin d'anticiper les besoins et les changements à venir avec éthique, professionnalisme et innovation. Ainsi, dans l'optique d'améliorer en permanences nos approches et méthodes d'intervention, et accroître l'impact de nos actions sur les parties prenantes, l'association a adopté récemment plusieurs politiques à savoir: (1) la Politique environnementale ; (2) la politique genre ; (3) la politique intégrité ; (4) la politique de protection des groupes vulnérables ; (5) la politique santé-sécurité au travail.

Plus d'information sur : www.forest4dev.org

Suivez nous sur : Facebook : [Forêts et développement rural](#)

twitter : [@forest4dev](#)

Linkedin : [Forêts et Développement Rural](#)

Projet Mines-Environnement-Santé et Société

Le Projet Mines-Environnement-Santé et Société (ProMESS), est un projet qui vise à l'amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources minières à travers la promotion de la transparence et la participation citoyenne active. Le projet couvre les régions de l'Est et l'Adamaoua. Plus spécifiquement les communes et communautés dans lesquelles l'exploitation minière artisanale et industrielle se déroule.

ProMESS a été mis en œuvre dans un contexte où l'exploitation minière au Cameroun se développe dans une opacité à nulle autre pareil et menace non seulement l'intégrité de l'environnement et le couvert forestier, mais aussi les moyens d'existence des communautés locales et autochtones déjà très pauvres.

Mis en œuvre par Forêts et Développement Rural (FODER), le projet ProMESS s'est étendu sur 48 mois. Et, pendant ces mois, l'équipe du projet s'est attelé à :

- Promouvoir la transparence des opérations dans le secteur minier y compris dans la redistribution et la gestion des redevances minières
- Engager des Organisations de la Société Civiles (OSC) locales ainsi que des communautés locales et autochtones riveraines des projets miniers dans l'observation indépendante de l'application des législations pertinentes dans le secteur minier ;
- Créer des espaces de dialogue multi-acteurs de même que les partenariats et alliances actifs avec les administrations locales et les collectivités locales décentralisées (CLD) dans le secteur minier ;
- Améliorer le cadre légal régissant le secteur minier Camerounais.
- Au cours de la mise en œuvre du projet plusieurs résultats ont été atteints parmi lesquels :
- Les communautés locales riveraines, les collectivités locales et les organisations de la société civile ont eu une meilleure connaissance de la responsabilité sociétale des entreprises minières exerçant dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est (ceci inclus : La transparence des politiques de RSE, celle des opérations et transactions ainsi que la redistribution et la gestion des revenus miniers),
- Des cadres de dialogue multi-acteurs sont créés au niveau local et national ont été mise en place pour discuter des questions relatives au développement durable de l'industrie minière au Cameroun,
- Un plaidoyer pour la restauration des trous miniers ouverts et abandonnés a été mené et plusieurs actions de plaidoyer communautaire ont été engagées par des communautés qui ont bénéficié des actions de renforcement de capacités sur les questions en lien avec les méthodes et outils appropriés pour les actions d'influence,
- La mise sur pied des comités de veille citoyen (CVC) pour le suivi de la gestion des ressources minières par les communautés,
- La valorisation des compétences et des connaissances existantes au sein des communautés et des OSC locales à travers leur implication active dans la mise en œuvre de l'action du projet...

sommaire



10 | Dr Albert Léonard DIKOUMÉ



22 | Restitutions groupes de travail

ILS DONNENT LEURS AVIS 19

Selon vous quels sont les piliers qu'il faudrait activer pour améliorer la gouvernance minière au Cameroun ?

06

Le processus de transparence et de surveillance du secteur minier examiné

07

Plaidoyer communautaire pour l'urgente restauration des trous miniers

PANEL 1

08

Transparence dans le secteur minier

Quelques outils de référence d'évaluation du niveau de la transparence du secteur minier.

INTERVIEW

10

Evelyne TSAGUE

« Le Cameroun gagnerait à copier les bonnes pratiques de gouvernance développées dans d'autres pays d'Afrique »

PANEL 2 :

12

Surveillance du secteur minier par les acteurs étatiques.

Dr Albert Léonard DIKOUMÉ

« Près de 10% de nos revenus ont été perdus avec le nouveau code minier »

PANEL 3

15

Surveillance du secteur minier par les acteurs non étatiques

Les comités de veille citoyens pour impliquer les communautés dans le suivi de l'exploitation minière.



10 | Evelyne TSAGUE

RESTITUTIONS **24**

GROUPE 1 **24**

Restauration des sites miniers : Rôles et responsabilités des acteurs pour l'effectivité

GROUPE 2 **25**

Participation des acteurs non étatiques y compris les CTD dans la surveillance du secteur minier

GROUPE 3 **28**

Intégration du genre dans la gouvernance minière

GROUPE 4 **29**

Partage des bénéfices dans le secteur minier

GROUPE 5 **30**

Amélioration du contrôle minier

PERSPECTIVES **31**

L'après Forum avec...

Rodrigue NGONZO,

Président de Forêts et Développement Rural

Ont contribué à l'élaboration de ce journal

Supervision

Christelle KOUETCHA

Redaction

Pensy KALLA

Christelle ONGLA

Jean Paul MBARGA

Infographie

Germain FOTIE

Photos

Charles TALOM

Christian LONKING



06 | PANEL 1: Transparence dans le secteur minier

LE PROCESSUS DE TRANSPARENCE ET DE SURVEILLANCE DU SECTEUR MINIER EXAMINÉ

Du 10 au 11 octobre 2018, s'est tenu à l'hôtel Djeuga Palace de Yaoundé, le Forum National sur la Gouvernance Minière au Cameroun. Ce forum a été organisé dans le cadre du Projet Mines-Environnement-Santé et Société (ProMESS) qui est mis en œuvre par FODER avec l'appui financier de l'Union Européenne. Il a été présidé par le Secrétaire Général du Ministère des Mines de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) et le représentant du Ministre et le Représentant de son excellence l'Ambassadeur de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, Monsieur Arnaud Demoor, Conseiller- Chef de la Coopération.

Ce Forum sur la Gouvernance Minières (FGM) est inspiré du forum sur la gouvernance forestière (FGF) organisé à quatre reprises (2011, 2013, 2014 et 2016) au Cameroun en collaboration avec le Centre International pour le Développement et la Formation (CIDT) de l'Université de Wolverhampton. Le FGM traduit donc l'appropriation et la réplique par FODER du concept du forum sur la gouvernance forestière, adapté et l'appliqué au secteur minier.

Pour ce forum, le thème qui articulés les travaux était « *Transparence et surveillance du secteur minier : Bilan, défis et perspectives* ». Ainsi, pendant ces deux jours de travaux, il a été question pour les différents ac-

teurs du secteur minier, de partager leurs connaissances, expériences et expertises respectives, sur les questions liées à la gouvernance du secteur minier au Cameroun. La messe d'échange a été meublée par des sessions plénières, de groupe et d'échange interactifs. Des projections cinématographiques ont été également organisées pour immerger des grands enjeux actuels du secteur minier au Cameroun.

Des échanges, ont permis entre autres de faire :

- premièrement un état des lieux de la transparence et de la surveillance dans le secteur minier ;
- deuxièmement d'identifier les freins/leviers à la surveillance et au contrôle du secteur minier ;
- troisièmement d'identifier également les pistes d'interventions des acteurs non étatiques et des collectivités territoriales décentralisées dans le renforcement du contrôle du secteur minier à travers la surveillance ;
- et enfin de proposer des pistes de solutions pour un meilleur contrôle dans le secteur minier sur la base des expériences du contrôle du secteur forestier qui seront capitalisées.

PLAIDOYER COMMUNAUTAIRE POUR L'URGENTE RESTAURATION DES TROUS MINIERES

Le cri d'alarme des communautés victimes des conséquences néfastes de l'exploitation minière illégale a été fortement entendu au cours du Forum sur la Gouvernance Minière. Ce cri a été donné par Sa Majesté Justin BELLO, Chef du Canton Gbanquinda, situé dans la région de l'Est, Arrondissement de Ngoura. Ci-dessous la communication du porte-parole des communautés.

« Sur le terrain au village, nous rencontrons d'énormes difficultés avec l'exploitation minière, qui le plus souvent est illégale. Le premier problème, ce sont les trous abandonnés qui continuent de tuer dans nos villages. Au mois de septembre de cette année 2018, nous avons enregistré deux morts dans le Logoé à Kayé. Que ce soit à Colomine, à Ngoura, à Ngoe Ngoe, la population est menacée par ces trous devenus des lacs de la mort. Il faut absolument nous sauver de ce danger. Nous attendons toujours la quote-part des communautés pour les redevances minières. Depuis presque cinq ans aujourd'hui, rien n'a été fait pour les populations, pourtant dans les régions où le bois est exploité, le gouvernement donne quelque



chose au moins aux communautés. Je sollicite aussi que le suivi des comités de veille citoyens qui ont été mis sur pied avec l'appui de l'association Forêts et Développement Rural (FODER), bénéficient d'un suivi car s'ils sont abandonnés les communautés n'auront plus qui les accompagner à défendre leur

droit. Nous, communautés sollicitons que les contrôles de l'administration s'accroissent sur le terrain, car les entreprises sans papier se multiplient sur le terrain et exploite sans autorisation en nous abandonnant avec les trous »

QUELQUES OUTILS DE REFERENCE D'EVALUATION DU NIVEAU DE LA TRANSPARENCE DU SECTEUR MINIER

QUELQUES OUTILS DE REFERENCE D'EVALUATION DU NIVEAU DE LA TRANSPARENCE DU SECTEUR MINIER



I. INDICE DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES (IGRN)

L'indice de gouvernance des ressources naturelles (IGRN) est un indice d'évaluation de la manière dont les gouvernements gèrent les secteurs extractifs, miniers, pétroliers

et gaziers. Il évalue aussi les mécanismes de contrôle et de surveillance du secteur qui sont arrêtés par les Etats. Ce dernier s'appuie donc sur les faits et les informations

qui sont collectés, et cette documentation est disponible sur le site de l'indice (www.resourcegovernanceindex.org) où il y a près de 10 000 documents collectés qui couvrent la période de 2015 à 2016 et qui ont été publiés en 2017. En outre, l'indice, au-delà du score qu'il présente, est un outil qui permet d'évaluer et de réfléchir sur les défis liés à la gestion du secteur extractif de manière globale. À cet effet, il est un outil de dialogue entre les mains des décideurs, des

gouvernements, des parlementaires destiné à les éclairer dans la prise de décisions relatives à la gestion du secteur. Enfin, l'indice est un outil entre les mains des autres parties prenantes comme par exemple les organisations de la société civile (OSC), des chercheurs et, les universitaires qui sont impliqué(e)s dans la gestion du secteur, pour des évaluations et des analyses critiques de la manière dont le secteur est géré par les Etats.

II. MINING AWARD CORRUPTION RISKASSESSMENT

Cet outil développé par Transparency International Australie, est aujourd'hui utilisé dans 18 pays répartis dans 04 continents. Le Mining Award Corruption RiskAssessment, vise principalement à identifier les problèmes de gouvernance dans le processus de délivrance des permis ou des titres miniers. Avec cet outil, on fait un diagnostic des lois qui entourent le secteur minier, le diagnostic des institutions impliquées dans ce secteur et le diagnostic des pratiques dans ce secteur. Ainsi, en s'intéressant à ces trois composantes, l'outil permet de ressortir un rapport qui pourrait présenter ce qu'on pourrait appeler les failles qui existent dans chaque composante et par la suite apporte des éléments de recommandations pour renforcer le processus de délivrance des permis miniers. Selon le Directeur Exécutif de Transparency international -Cameroun, Lucain Nyassi, le Mining Award Corruption RiskAssessment a été développé pour améliorer la gouvernance dans le secteur minier. A ce jour selon lui, cet outil a déjà été mis à la disposition de la communauté nationale et internationale pour qu'il puisse être utilisé pour permettre d'améliorer la gouvernance dans le secteur minier. Car pour lui, si cet outil est implémenté au



Cameroun, ce dernier permettrait sans aucun doute d'améliorer les scores du Cameroun lors des évaluations dans le cadre de certains indices de gouvernance comme l'indice de perception de la corruption ou bien l'indice de NRG1.

« LE CAMEROUN GAGNERAIT À COPIER LES BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DÉVELOPÉES DANS D'AUTRES PAYS D'AFRIQUE »

Vous êtes Africa Co-Director de l'ONG Natural Resource Governance Institute (NRGI), votre ONG a développé depuis quelques temps un programme de formation pour renforcer les capacités des acteurs du secteur de l'industrie extractives. Pouvez-vous nous présenter ce programme de formation ?

Natural Resource Governance Institute (NRGI) est une ONG internationale qui travaille sur la promotion des ressources minières, pétrolières et gazières. Nous avons plusieurs bureaux mais en Afrique, nous travaillons dans cinq (5) pays notamment la RDC, la Guinée, la Tanzanie, le Ghana et le Nigéria. Ce sont nos pays prioritaires, toutefois nous avons des engagements limités dans d'autres pays. Au Cameroun, nous n'avons pas de programmes mais un programme régional qui est mis en œuvre en partenariat avec l'UCAC. Ce programme est dénommé CEGEIAF et il est en place depuis 2011. Ainsi, des acteurs que nous appelons, les organes de surveillance à savoir la société civile, les parlementaires, les médias, et dans une certaine mesure les autorités locales sont concernés par ledit programme. C'est un programme de deux semaines de formation qui touche la chaîne de décisions des industries extractives, les



questions de contrat, de législation fiscales, de collecte et gestion des revenus et enfin des impacts. Nous avons à cet effet des experts qui viennent de différents pays de la région Afrique Francophone qui interviennent dans ce programme de la Guinée, du Tchad, du Burkina Faso, etc. Donc, deux semaines de cours avec visites de site pour permettre aux participants de s'imprégner de la réalité du fonctionnement de l'exploitation minière, pétrolière et gazière. Ceci

donne également l'occasion aux participants d'échanger avec les communautés locales sur la manière dont elles sont impactées par le projet. Les annonces sont généralement disponibles au mois de novembre et décembre, et nous choisissons une trentaine de participants venant de différents pays. Nous encourageons donc les uns et les autres à postuler.

Dans votre présentation faite au cours du Forum, vous avez relevé que le Cameroun gagnerait à tirer profit de l'expérience de pays comme la RDC, la Guinée, du fait de leurs bonnes pratiques intégrés dans leur code minier. Quels sont ces bonnes pratiques et comment pensez-vous que les acteurs du secteur à savoir le gouvernement, la société civile, les communautés pourraient travailler à ce que tout ce qui est pratiqué dans ces autres pays puisse être copié au Cameroun ?

Il est important de commencer par intégrer certaines bonnes pratiques dans les politiques et la réglementation en vigueur. Nous savons depuis une décennie que les pays sont entrés dans la troisième ou la quatrième génération des codes miniers, via leurs révisions. Vous avez le Cameroun qui a publié son code révisé en 2016, la RDC en 2018, la Guinée dont la révision a été faite et le code minier et publié en 2013, le Burkina Faso a un nouveau code minier depuis 2015 ou 2016. Il y a donc des opportunités et occasions pour les Etats, comme le Cameroun d'intégrer dans leur dispositif réglementaire les bonnes pratiques. Nous avons vu, parlant de la publication des informations sur les Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES), par exemple avec la RDC vient de rendre obligatoire la publication de ces études. Cette obligation de la publication des EIES, a été faite à la suite des plaidoyers engagés par la société civile. Il est quand même inconcevable de soutenir qu'il faut juste rendre publique les PGES, pourtant il est important que les parties prenantes du secteur sachent lorsqu'un projet est lancé, quels types d'im-

pacts ses projets vont générer. Il y a plein de bonnes pratiques à copier, au niveau du Burkina Faso également, des dispositions ont été également prises sur l'obligation par exemple faite aux fonctionnaires de ne pas avoir des activités dans les projets miniers pour limiter les conflits d'intérêts, également la lutte contre la corruption et les codes de bonne conduite. Le code minier de la Guinée inclut une obligation pour les entreprises d'adopter un code de bonne conduite qui intègre la lutte contre la corruption. Il s'agit donc là des bonnes pratiques existant, et les Etats peuvent utiliser les mécanismes d'élaboration des politiques et des lois pour intégrer ces bonnes pratiques. Par exemple au Cameroun, le code de transparence et de bonne gestion des finances publiques est un code de la CEMAC qui existe depuis de nombreuses années et donc qui était applicable en principe à tous les Etats membres de la CEMAC et qui obligent les entreprises ou encore l'Etat à publier les contrats signés avec les entreprises minières, pétrolières et gazières. Si l'on rentre donc dans l'évaluation, la validation du Cameroun à l'ITIE, l'un des points sur lequel le Cameroun a fait très peu de progrès, c'est au niveau de la publication des contrats. Et l'argument avancé jusque-là était qu'il n'existait pas de réglementation qui obligeait l'Etat à publier les contrats. Pourtant, cette réglementation existe au niveau régional et il faut simplement l'internaliser. Maintenant, le Cameroun vient d'adopter une loi portant code de la transparence et de la bonne gestion des finances publiques. Il faut relever qu'il y a aussi derrière cela une question de volonté car on ne peut pas avoir une loi régionale, à savoir celle de la CEMAC, et le Cameroun étant pourtant considéré comme la locomotive de l'Afrique Centrale, ne l'utilise pas sous-prétexte de l'inexistence d'une loi nationale obligeant l'Etat à publier les contrats. Ce qui est paradoxal. Et quelque part, c'est comme si le Cameroun étant membre de la CEMAC refuse d'appliquer les directives de la CEMAC.



Fiscalité minière

« PRÈS DE 10% DE NOS REVENUS ONT ÉTÉ PERDUS AVEC LE NOUVEAU CODE MINIER »

Pouvez-vous nous dresser un état des lieux de la fiscalité minière actuellement au Cameroun ?

Le véritable problème de la fiscalité est la présence d'une lassitude en bout de chaîne. En effet, on a l'impression que cela vient après et puis on a quelque taux qu'il faut appliqué sur une base où on a tout ce qu'il faut. Mais en réalité la fiscalité est plus complexe que cela, parce qu'elle commence dès le début c'est-à-dire c'est dès la préparation de la loi qu'il faut tenir compte des aspects fiscaux. Avant d'appliquer tel taux sur tel montant, il faut bien comprendre toute l'activité, tout le processus donc c'est en fonction de la compréhension qu'on peut dire si on a fait une bonne fiscalité ou une mauvaise fiscalité. C'est une des raisons pour lesquelles avant d'aborder les instruments fiscaux comme on me l'a demandé, j'ai préféré insister sur les principes et conventions qui régissent l'activité minière. Parce que rien qu'avec ça vous voyez l'imbroglio dans lequel on se trouve, on prend une loi on dit voilà ce qui doit s'appliquer mais elle ne peut pas s'appliquer parce que entre-temps il y a d'autres dispositions qui doivent s'appliquer et qui parfois se contredisent avec notamment le principe de la non-discrimi-



DR ALBERT LÉONARD DIKOUMÉ

nation des compagnies. Cela fait en sorte que l'on avance théoriquement, mais dans la pratique on stagne. Mais sur le fond, quand on part de 1978 à 2000, c'était déjà un pas dans la structure juridique. Après il y a eu la volonté de ramener l'impôt dans le domaine de la loi parce que la base de l'impôt est qu'il relève de la loi. Donc l'idée de réintégrer la fiscalité minière dans la loi comme ça a été fait avec la loi de finance, je crois c'était en 2012/2013 pour moi c'était déjà positif.

Quand on regarde l'exposé des motifs de la loi c'est qu'on veut se réaligner au Processus de Kimberley, mais est-ce qu'on fait une modélisation ? Vous savez, ce qui est mau-

vais chez nous, c'est qu'on n'a pas de modélisation, les décisions de révision de fiscalité se prennent pif. Donc quelqu'un reste dans son coin décide et très souvent ce sont les bailleurs de fonds qui viennent nous dire voilà un modèle que nous vous recommandons appliquez le. Mais d'autre part, quand viennent nous dire appliquer le, ils ont fait une modélisation en fonction de leurs intérêts. Les bailleurs de fonds viennent pas nous proposer quelque chose en fonction notre intérêt, mais c'est dans l'intérêt des compagnies qui travaillent ici parce que ces compagnies viennent du même pays que ces bailleurs-là. Donc tous

ce que les bailleurs vont proposer comme modèle de fiscalité, c'est dans l'intérêt des compagnies internationales. Donc quand ils nous disent faites-le nous on le prend sans modélisation et après on se rend compte que cela n'est pas bon. Avec cette close de stabilisation de régime fiscal de non-discrimination, il est difficile de prendre une mesure et d'y revenir parce qu'elle reste d'application. Une évolution que j'ai trouvée positive c'est qu'entre l'ancien code et le nouveau code 2016, c'est qu'en matière de stabilité qu'elle ne se fasse plus à l'infinie. Quand vous signez une convention pour 25 ans, que ce soit stabilisé maximum sur les 25 ans et qu'au terme de cette convention vous vous alignez systématiquement dans les nouvelles lois. Comme par exemple la convention de 2001 qui prendra fin en 2023. A partir de là on pouvait envisager de réfléchir sur une nouvelle loi qui épouseront de nouvelles dispositions.

Dans l'optique d'assurer une transparence dans le secteur de l'industrie extractive, il est très souvent demandé aux entreprises de publier ce qu'elles gagnent, comment appréciez-vous ce principe ?

Oui l'un des principes dans la gouvernance des industries extractives en général pas seulement les mines, c'est d'inciter les gens à déclarer ce qu'ils paient. C'est pour cela que vous avez les institutions comme Publish what you Pay. En fait on demande aux compagnies de publier ce qu'elles paient à l'Etat, mais on ne leur demande pas de publier ce qu'elles ont gagné. Mon principe est que pour qu'il y ait une transparence totale non seulement la compagnie doit publier ce qu'elle a payé à l'Etat, mais elle doit également publier ce qu'elle a gagné. Parce que quand on sait ce que la compagnie à ce moment gagne, là on peut mieux réfléchir, si vous vous rapprocher par exemple. En matière de mines cet écart n'est pas encore énorme, mais en matière pétrolière les écarts sont terribles.



Au cours de votre exposé, vous avez indiqué aux participants que la modélisation serait une solution dans le cadre de la fiscalité pour améliorer la transparence dans le secteur minier...

La modélisation est capitale dans les activités d'exploitation minière, sur le plan de la fiscalité. En effet, quand les compagnies étrangères viennent avec leurs propres modèles dans lesquels nous intégrons nos données fiscales, elles savent que si on bouge telle donnée cela peut avoir un impact sur leurs activités. Lorsque vous voyez l'évolution du code de 2001 et celui de 2016, j'ai démontré lors de mon exposé que pour certains titres miniers on vous dit ça passe de 15000 à 10000 donc il y'a une baisse de 5000, dans d'autres titres ça va quitter de 15000 à 20000 donc vous avez l'impression qu'il y'a augmentation. En fait on fractionne la superficie des titres. Donc en réalité pour l'Etat ce sera bien parce ça demande plus de titres à faire. Tout cela trompe l'œil, lorsque nous consultons la taxe Ad Valorem l'Etat perd presque la moitié. Avant 2016, si vous prenez des métaux précieux on était par exemple à 25%, dans les 25% on vous dit que 5% sont déductibles à hauteur de 5% du chiffre d'affaire. Donc si vous avez payé 25%, vous prenez 5% de votre chiffre d'affaire parce que le chiffre d'affaire est généralement supérieur sur le terrain puisque la taxe Ad Valorem est calculé sur la valeur sur le carreau or cette valeur sur le carreau est généralement inférieure à la vraie valeur de vente. Donc cela fait que le chiffre d'affaire peut-être le double sur la valeur du carreau, on vous dit donc que la taxe Ad Valorem que vous avez payé est déductible donc vous la récupérez en partie à hauteur de 5% de votre chiffre d'affaire suivant le niveau de bénéfices/ de marges que vous avez réalisé. Il peut même arriver que vous récupérez la totalité de votre taxe ce que dit la taxe Ad Valorem. Dans le nouveau système

la taxe est montée à 8% mais ce n'est plus déductible. Les blancs en acceptant tout ça, ils le mettent dans leurs modèles et ils savent ce qu'ils perdent et ce qu'ils gagnent. Dès qu'on introduit ces paramètres sur le modèle on a tout de suite l'impact sur le revenu total. L'impact minimum est qu'il soit stabilisé. Donc si les blancs ont accepté ce système c'est parce qu'ils s'en tirent. Lorsque je fais mes estimations, je me rends compte qu'en réalité nous avons perdu près de 10% de nos revenus avec ce nouveau code minier. Alors que l'on a tenu compte des exigences de la société civile en disant qu'il faut partager ceci, il faut qu'il ait telle déclaration, on tient compte de tout ce qui signifie qu'on a avancé sur le plan de l'encadrement juridique mais sur le plan du revenu de l'Etat cela a diminué. Donc la compagnie qui vient s'installer a la maîtrise de ce secteur qu'en réalité elle n'a pas besoin de fiscaliste puisque quand elle vient elle applique seulement. C'est au niveau de l'autre partie qu'on a besoin de fiscaliste pour contrôler et ce n'est pas parce qu'on a fait fiscalité que forcément on va comprendre la fiscalité minière parce que comme je disais il faut d'abord comprendre l'activité donc c'est une fiscalité spécifique. Il n'y a pas beaucoup d'universités qui enseignent la fiscalité minière. Dans le cycle de fiscalité, l'on ne peut pas l'ajouter dans la fiscalité de droit commun. Parce que la fiscalité de droit commun elle est vaste par contre à l'université de Douala il y a un cycle en master en fiscalité c'est dans cet angle que je dispense les enseignements. L'inconvénient est que les gens qui sortent avec ces connaissances, les compagnies ne veulent pas d'eux. Les compagnies préfèrent des personnes qui ne maîtrisent pas ce domaine pour qu'elles leur imposent ce qu'elles veulent, c'est au niveau des contrôles, que ceux-ci ont besoin d'un fiscaliste pour dire ce qui a été bien appliqué et ce qui ne l'a pas été.

L'utilisation des drones envisagés pour renforcer la surveillance de l'exploitation minière

L'une des perspectives actuellement en cours au Ministère en charge des mines au Cameroun est l'utilisation des drones pour procéder aux surveillances des chantiers d'exploration et d'exploitation. Ce projet est actuellement logé au sein de la direction des mines et qui va bien évidemment être greffé à un programme de formation des inspecteurs et inspecteurs adjoints des structures techniques à l'utilisation des drones et à l'interprétation et au traitement des images satellitaires. En plus de ce projet, le ministère travaille également à l'intensification des contrôles inopinés dans les chantiers d'exploitation. N'empêche, il a été relevé que malgré ces contrôles l'une des difficultés dans le contrôle de l'exploitation minière, reste la mauvaise foi des opérateurs, parfois couplée à la mauvaise connaissance ou même pas du tout, des textes régissant l'activité minière.

Panel 3

SURVEILLANCE DU SECTEUR MINIER PAR LES ACTEURS NON ÉTATIQUES

C'est quoi le contrôle ?

Le contrôle est une opération qui vise à s'assurer que les opérateurs intervenant dans un secteur donné (forestier ou minier) appliquent et respectent la législation et la réglementation nationale sur toute la chaîne d'activités (production, transformation, transport et commercialisation). La mission régaliennne de l'Etat, menée par des institutions publiques mandatées et des agents assermentés. À travers le contrôle, les agents assermentés vérifient la conformité légales des activités, le paiement des taxes, le respect de l'environnement, et le cas échéant constatent des infractions et dressent des procès-verbaux donnant lieu à une procédure contentieuse. Il s'agit généralement de sanctionner les cas de violation des réglementations en vigueur.



CONTROLE FORESTIER ET MINIER AU CAMEROUN : ANALYSE COMPAREE

Aspects comparés	Secteur forestier	Secteur minier
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Effectif suffisant (bien qu'il y toujours des besoins); • Personnel qualifié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectif très limité; • Manque de personnel qualifié.
Moyens logistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisants certes, mais existant, bien parfois en mauvais état. 	<ul style="list-style-type: none"> • Très insuffisants (un grand nombre de services n'ont pas d'équipements appropriés).
Transparence	<ul style="list-style-type: none"> • Publication périodique d'un sommier des infractions ; • Publication de la liste des sociétés agréent, de la liste des titres avec leur localisation; • Disponibilités des statistiques de production et d'exportation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de sommier des infractions minières; • Absence de publication des titres attribués et noms des sociétés; • Non disponibilité des statistiques de production et d'exportation.
Implication ou Collaboration avec les Acteurs Non Etatiques (ANE)	<ul style="list-style-type: none"> • Formelle : Observation indépendante mandatée, Observateur Indépendant de l'attribution des titres); • Informelle : Observation indépendante Externe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Limité à l'ITIE; • Initiatives récentes d'observation indépendante Externe.

Effectivité et efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Effectif malgré l'inadéquation entre ressources humaines et superficie forestière (ouverte ou non à l'exploitation); • Efficacité réduite cependant du fait de la corruption; • Amendes, suspension, retrait de titre, poursuites judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'effectif, en raison du manque de moyen et d'effectif; • Efficace réduite, du fait de la corruption; • Retrait de titres, Suspension de permis, amendes et poursuites.
----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Une comparaison réalisée par Rodrigue NGONZO, PCA FODER

LES COMITÉS DE VEILLE CITOYENS POUR IMPLIQUER LES COMMUNAUTÉS DANS LE SUIVI DE L'EXPLOITATION MINIÈRE.

Depuis 2016, les communautés des zones d'exploitation minière ont décidé de s'engager pour la protection de leurs droits et pour le respect de l'environnement. Avec l'appui de l'association Forêts et Développement Rural (FODER), elles sont plus que jamais engagées à s'organiser en Comités de veille Citoyen (CVC). Aujourd'hui ce sont près d'une cinquantaine de femmes et d'hommes qui mettent leurs compétences acquises avec l'appui de FODER au service des Comités de veille Citoyen.

Le rôle des Comités de veille est d'être des

sentinelles, de veiller et surveiller les activités minières pour que les cas d'illégalité et d'abus observés dans ce secteur ne restent plus impunis comme d'antan. Pour rendre ces comités de veille efficace l'action de FODER se concentre sur quatre piliers

- La Formation,
- L'accompagnement,
- L'équipement,
- L'assistance juridique.

Sur le terrain, les animateurs facilitateurs communautaires recrutés et formés par





FODER sur les questions de droits miniers, plaidoyer communautaires, observation indépendante externe, travaillent de concert avec ces comités de veille pour mieux les outiller à l'organisation communautaire.

En quatre ans de mise en œuvre du Projet Mines Environnement Santé et Société (ProMESS), une vingtaine de communauté des zones minières dans les régions de l'Est et d'Adamaoua se sont déjà réunis en Comités de Veille Citoyen. Depuis la mise en place de ces comités de veille, les membres mènent des activités de dénonciation et ont réussi à repousser des exploitants miniers illégaux venus tromper les communautés avec des faux titres d'exploitation et des promesses fallacieuses. On dénombre déjà en un an d'activité de ces comités de veille au moins dix (10) dénonciations pertinentes concernant les activités présumées illégales et des violations des droits des communautés commises par les entreprises minières de la semi-mécanisation.

L'adhésion des populations à ces comités de veille est manifeste et l'implication de leurs leaders exemplaires. En effet, pour chaque comité des rôles ont été attribués à chaque membre et des rencontres sont organisés selon le chronogramme fixé par chaque comité lui-même.

Dans l'optique de responsabiliser les membres des comités de veille et de les rendre plus autonome, les modalités de fonctionnement de ces structures en charge de la veille communautaires des activités d'exploitation minière sont définies par chaque comité.

Les comités de veilles, jouent également le rôle de relai de sensibilisation des communautés sur les dangers de l'exploitation minière. Sur la base des microprogrammes et des vidéos de sensibilisation produits, elles intensifient, la sensibilisation dans les villages et dans les chantiers auprès des artisans miniers. L'objectif étant de les outiller afin qu'elles parviennent à adopter les bonnes pratiques lorsqu'elles-mêmes pratiquent l'exploitation artisanale et veille au respect de leurs droits en cas de tentative d'abus ou de corruption.

Pour une veille citoyenne durable et pérenne les comités de veille ont besoin d'un appui inconditionnel de la société civile et de l'administration sectorielle compétente. En leur octroyant les connaissances nécessaires, les communautés pourront mieux s'organiser et contribueront à donner un meilleur visage au secteur minier au Cameroun.

PISTES POUR AMÉLIORER LE SUIVI ET CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION MINIÈRE

- *Améliorer la formation des personnels en charge du contrôle des activités minières*
- *Equiper les brigades de contrôle des activités minières de moyens logistiques appropriés*
- *Améliorer l'accès et la publication des données relatives aux activités minières (notamment les permis, les contrats, les données de production et données financières)*
- *Renforcer la collaboration entre le CAPAM et les délégations départementales du MINMIDT*
- *Renforcer la collaboration avec les ANE agissant comme observateurs indépendants) dans le suivi des activités d'exploitation minière, notamment par un système d'observation indépendante Externe*
- *Mettre en place des cadres de concertation multipartites sur le suivi et le contrôle des activités minières*

ILS DONNENT LEURS AVIS

Selon vous quels sont les piliers qu'il faudrait activer pour améliorer la gouvernance minière au Cameroun ?

Sandrine AMDONG,

Chercheur et consultante au CERAD

Le forum sur la gouvernance minière est une très bonne initiative et une première qui devrait être pérennisée pour le secteur minier. Une recommandation pour l'amélioration de la gouvernance dans le secteur minier pourrait être de mettre en place une approche participative dans le processus décisionnel du secteur. Il faudrait justement que le secteur minier arrive à faire comme le secteur forestier dans lequel on retrouve toutes les parties prenantes sur la table de la prise de décisions et aussi dans la mise en œuvre des politiques, programmes et projets dans le secteur forestier.



Magloire TENE,

Juriste Foncier

Le Forum sur la Gouvernance Minière est une occasion très favorable de renforcement de capacités et de partage d'informations. Il convient de dire nos félicitations à FODER pour cette initiative, tout en souhaitant qu'elle soit plus régulière et plus étendue que l'expérience connue dans le secteur forestier (FGF). Le défi de la gouvernance est réel et crucial dans le secteur minier. Deux actions fortes peuvent être menées pour favoriser la participation des communautés et partant, pour mieux sécuriser leurs droits et augmenter la contribution du secteur minier dans le PIB du Cameroun. La première action consisterait à sécuriser les droits fonciers des communautés, de sorte que leur part dans le partage de bénéfice aille au-delà du « contenu local ». Ainsi, les droits fonciers des communautés, sur les espaces où les titres miniers seront délivrés, peuvent faire l'objet des transactions spécifiques (location, contribution au capital des entreprises extractives...) sans toutefois être aliénés. Leurs revenus seront considérablement accrus du fait des activités extractives. La deuxième action consisterait à assurer une cohérence entre tous les cadastres, notamment « forestier », minier et foncier. Ceci faciliterait le suivi des activités d'exploitation des ressources naturelles pour un développement durable.



Théodore MBIATSO,

Géologue Earth Service Africa

Une recommandation forte pour améliorer la gouvernance minière au Cameroun est l'implication forte des ONG et des organisations de la société civile. Car l'implication de ces acteurs permettra à l'Etat de garantir son revenu, la protection de l'environnement, ainsi que celui des droits des populations riveraines. L'organisation des fora doit permettre de formuler des recommandations à implémenter au niveau de l'Etat central, car il s'agit ici de mettre en action la réflexion pour améliorer la qualité de vie des Camerounais, la qualité de l'environnement, rentabiliser les sociétés d'exploitation minière. En effet, pour ces sociétés, exploiter dans un climat social de paix permet d'avoir des revenus. Tandis que lorsqu'il y a toujours des conflits ou des soulèvements, l'on ne peut être rentable. Ces actions que nous menons doivent être pérennes



Manuela NDANLO,

Consultante

Pour impulser une bonne gouvernance minière au Cameroun, l'on devait s'appuyer entre autre sur trois leviers. Le premier serait l'harmonisation des différents codes minier, forestier et environnement ; le deuxième la révision le système de gouvernance afin d'augmenter l'indice de gouvernance ; et en troisième point, il serait intéressant de rendre systématique le reversement des redevances collectées aux différents concernés. Le fait d'augmenter l'indice de gouvernance permettrait aussi d'augmenter le contrôle et le suivi afin de réduire, voire stopper en étant optimiste toute la transaction liée à la corruption.

Paule Noella TEMGOMO,

Géologue des mines et carrières

La problématique de gouvernance minière résulte du fait qu'il y ait des irrégularités dans le secteur minier, des mauvaises pratiques, ou l'inefficacité d'exploitation dont la faiblesse de la gouvernance. La question est celle de savoir comment arriver à faire de nos abondantes ressources des richesses de développement et de lutte contre la pauvreté ? Ces faiblesses se trouvent entre autre dans le non-profit des redevances par les populations riveraines, la négligence des problèmes sociaux et environnementaux, les entreprises véreuses que l'on retrouve dans les localités où est pratiquée l'exploitation minière et peut-être un manquement au niveau du contrôle du suivi par l'Etat. Comme leviers que nous pouvons proposer, il faudrait que cette gouvernance des ressources soit orientée vers l'intérêt des populations. Si cet intérêt est vu sous cet angle, beaucoup de choses seraient améliorées. Pour que ces ressources soient améliorées de façon concrète comme éléments de transformation économique et sociale comme juste une niche de prélèvement de



taxe. Egalement, il serait important d'appuyer l'Etat et les institutions à devenir pleinement des acteurs et à jouer leur rôle d'interface entre les compagnies et les populations locales. En même temps, appuyer également les communautés, leur fournir des arguments nécessaires à leur plaidoyer et à la défense de leurs propres intérêts. Aussi, il faudrait appuyer l'Etat par des résultats tels que ceux de FODER via le projet ProMESS à désormais conclure des accords qui défendent les intérêts nationaux, et des populations riveraines qui sont très pauvres. Et enfin, mobiliser et informer les populations riveraines sur les responsabilités des industries extractives qui se retrouvent dans leurs différentes localités.

Serges TCHOFFO,

Géomaticien

Pour une meilleure gouvernance de la mine, il est important d'intégrer davantage les outils technologiques comme la géomatique qui peuvent permettre de faire un meilleur suivi du respect des limites, anticiper, voire résoudre les problèmes de chevauchements entre les différents titres miniers. Egalement, cet outil peut permettre de faire un suivi de l'impact de ces activités sur l'environnement, la dégradation et la qualité de vie des populations rurale et autochtones qui vivent autour de ces activités minières.





Edmond NBASSA,

Leader communautaire

Concernant la gouvernance du secteur minier, je proposerai qu'on prenne à sa juste valeur des rapports de production et que ceux-ci soient voués à des propositions. Déjà, il faudra déployer sur le terrain une équipe qui mènera des enquêtes afin d'apporter certains résultats et à travers ces résultats évaluer les difficultés. Ces difficultés étant déjà détaillées et enregistrées, il faudra prendre les mesures pour palier certains manquements du moment où le Cameroun traverse une mauvaise crise, parlant de la corruption. En effet, ce fléau mine considérablement tous les départements au Cameroun. La corruption est une gangrène qu'il faudra éradiquer avec des mesures drastiques.

Miléva Duchel ZAPFACK,

Chercheur en gouvernance et action publique

Les propositions que je peux faire au sortir de ce forum, se situent sur deux plans : au niveau de la coordination des acteurs, que celle-ci soit plus accentuée de tous les acteurs intervenant dans le domaine car je me suis bien rendue compte non seulement dans le cadre de mes travaux, mes études et à l'issue de ce forum, que le secteur mobilise un éventail d'acteurs qui gagneraient à se mobiliser et à faire converger les points de vue, les pratiques et les solutions qui sont proposées. Et enfin au niveau des secteurs, tels que l'environnement, l'économie, le social, la gouvernance minière n'a pas la même signification. Il est donc important de recommander une convergence intersectorielle afin d'harmoniser les propositions au niveau de ces 3 secteurs, et même au niveau culturel. En effet, il existe une primauté accordée à la profitabilité et moins d'accent sur la préservation environnementale et sur la justice sociale.



Abbé Jule EPAM,

Archidiocèse de Bertoua

Pour améliorer l'activité minière qui est tout d'abord une activité globale et totale, il faudrait une approche holistique dans le suivi c'est-à-dire une approche qui prend en compte l'accord du peuple, des autorités traditionnelles et religieuses, et enfin l'apport de l'Etat et des élus du peuple. Car c'est approche synergique qui permettra de trouver les défaillances, les manquements des uns et des autres. Etant donné que la lutte n'est pas contre un individu mais une lutte pour le développement durable de notre pays, il faudrait que chacun soit et aie sa part de contribution dans cette lutte. Il ne s'agit pas uniquement d'une affaire du gouvernement mais de tous. Donc chacun, devraient dire "je voudrais la transparence dans cette activité et celle-ci devrait contribuer au développement de la nation car je suis citoyen, citoyen camerounais.



Eric BISILE,

Consultant international et expert en gouvernance des ressources extractives

Le Cameroun dispose d'importantes ressources minérales et malgré son potentiel important, il peine encore à leur développer. A ce jour le gouvernement a fait de nombreux efforts afin d'encadrer l'exploitation des ressources minérales, ce qui a donné lieu à l'adoption d'un code minier en 2016. Malgré les avancées, ce code présente encore quelques lacunes. Pourtant si elles étaient comblées, elles permettraient d'améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur extractif. S'il y avait des propositions que je pourrais formuler, j'aborderais deux points notamment la publication des contrats, et l'adoption d'un texte qui obligerait les entreprises à publier les propriétaires réelles. Même si ce dernier point est prévu dans le nouveau code minier, le décret d'application n'étant toujours pas disponible, nous ne savons dans quelle mesure ce sera fait.

RESTITUTIONS GROUPE DE TRAVAIL

GROUPE 1 : RESTAURATION DES SITES MINIERS : RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS POUR L'EFFECTIVITÉ

Non-respect et non possession
des cahiers de charge par les ex-
ploitations

- Formaliser les activités (informels)
- Veiller à l'application et la mise en œuvre des cahiers de charges
- Cartographier et actualiser régulièrement les sites (fosses) miniers actifs et abandonnés et les rendre public
- Rendre effectif les visites/inspections conjointes des toutes les administrations et la société civile
- Sortir le décret d'application du code minier
- Formation et sensibiliser les acteurs
- Rendre public la liste des exploitants
- Rendre public le sommier des infractions
- Observation et dénonciation par la société
- Mettre en place dans chaque localité un mécanisme de veille
- Mettre sur pied un fonds de réhabilitation des sites mines

Non- suivi de l'application des réglementations en vigueur par les autorités administratives

- Synergie des inspections
- Veiller à l'application

Actions fortes à mener

1. Publier le décret d'application du code minier de 2016
2. Création d'un Géoportail sur le suivi des sites et activités minières au Cameroun
3. Valorisation des rejets miniers
4. Elaboration de la cartographie participative
5. Vulgarisation des cahiers des charges des exploitants auprès des parties prenantes
6. Formation et renforcement des capacités de toutes les parties prenantes des activités minières à travers l'Observation Indépendante Normalisé minière (SNOIE-mine)
 - Restauration des sites miniers par les artisans
 - Utilisation du GPS et des outils cartographiques

GRUPE 2 : PARTICIPATION DES ACTEURS NON ÉTATIQUES Y COMPRIS LES CTD DANS LA SURVEILLANCE DU SECTEUR MINIER



Acteurs	Rôles & responsabilités	Pertinence	Défis	Recommandations	Actions à menées
Communautés locales & autochtones	Dénoncent les cas de violations qu'elles constatent et qu'elles subissent	L'activité génère des impacts (négatifs positifs) sur leur cadre de vie. Le suivi permet à ces dernières de veiller au respect de leurs droits	<p>Connaissance du cadre légal et réglementaire</p> <p>Accès à l'information</p> <p>Disponibilité d'outils de suivi</p> <p>Participation à la prise de décisions</p> <p>Dialogue avec les différentes parties prenantes</p> <p>Prise en compte des différentes dénonciations</p>	<p>Renforcer les capacités des communautés locales</p> <p>Mise en place de cadre de concertation en prenant en compte les populations locales et autochtones</p> <p>Accessibilité des textes et traduction digeste des textes</p> <p>La reconnaissance légale des comités de veille</p>	Production d'un guide communautaire sur l'activité minière
<p>OSC (locales et nationales)</p> <p>ONG & institutions internationales</p>	<p>Dénoncent les cas de violations qu'elle constate</p> <p>Plaidoyers pour l'amélioration du cadre légal et réglementaire et le respect des droits des communautés</p> <p>Renforcement des capacités des parties prenantes</p>	Suivi leur permet de formuler des propositions pour la prise en compte effective des droits des communautés par l'entreprise minière et l'amélioration de la gouvernance du secteur	<p>OSC LOCALE</p> <p>Accès au financement</p> <p>Connaissance du cadre légal et réglementaire</p> <p>Accès à l'information</p> <p>Dialogue avec les parties prenantes</p> <p>Défis humains et matériels</p>	<p>Mise en place d'un cadre de concertation multi acteur</p> <p>Renforcer la collaboration entre les OSC locales et nationales d'une part et d'autre part entre les OSC et les instituts de recherche</p>	Ils pourraient développer des projets conjoints qui permettraient aux OSC locales et nationales de se doter de moyen financiers humains et matériels pour la conduite des activités de suivi

			<p>OSC NATIONALE</p> <p>Accès au Financement</p> <p>Accès à l'information</p> <p>Dialogue avec les parties prenantes</p> <p>Défis humains et matériels</p>		
Institutions de recherche	<p>Ils produisent des données qui renseignent sur l'état des lieux, font des propositions stratégiques pour l'amélioration du cadre existant (best practices, échanges, data provision, capacity development)</p>	<p>Le secteur minier revêt un intérêt significatif dans le cadre de la recherche</p>	<p>Financiers, matériels et humains</p> <p>Disponibilité des données</p>	<p>Renforcer la collaboration avec les acteurs non étatiques</p>	
CTD	<p>Ils veillent à la conformité des activités minière avec le cadre légal et réglementaire (conformité environnementale, sociale, fiscale)</p>	<p>Le développement de l'activité génère des impacts dans la CTD</p>	<p>Capacité technique, humaine et matérielle</p> <p>Collaboration avec les différentes parties prenantes (sectoriels, communauté et le secteur privé)</p>	<p>Doter les CTD du personnel qualifié en matière de suivi et/ou renforcer la capacité du personnel existant</p> <p>Doter les CTD des équipements leur permettant de se déployer sur le terrain</p> <p>Mettre en place un cadre de concertation multi acteur représentatif des différentes couches de la société</p>	

GROUPE 3 : INTÉGRATION DU GENRE DANS LA GOUVERNANCE MINIÈRE

1. Comment le genre est pris en compte dans le secteur minier ?

- Circonscription de la notion de genre: Comment les rôles des hommes et des femmes se manifestent dans l'activité minière
- Constats sur le plan légal et sur le terrain
- Sur le plan légal dans le code minier il n'y a pas de distinction entre les hommes et les femmes.
- Le secteur par essence étant un secteur essentiellement viril, le genre et plus précisément la femme n'est pas pris en compte à certains niveaux de la chaîne de production
- Dans les exploitations semi mécanisées les rôles entre les hommes et les femmes sont différents. Les tâches étant essentiellement physiques dans ce type d'exploitation, ce sont les hommes qui sont recrutés. Les femmes en général dans ces sites s'occupent du ménage, de la cuisine et font le « nguéré » (la récupération à partir des restes de gravas)
- Dans l'exploitation artisanale en générale, aucune distinction n'est faite; autant les hommes que les femmes et même les enfants y travaillent
- Les femmes assurent généralement les tâches connexes autour des sites miniers et récoltent aussi des ressources.

2. Les éléments qui rendent ou rendraient difficile cette prise en compte dans le secteur minier

- Analphabétisme, sous scolarisation
- Manque de moyens pour les femmes devant lui permettre de se lancer dans l'activité
- La femme de part la coutume n'hérite pas de la terre
- Niveau physique des tâches spécifiques sur les sites miniers
- L'organisation des mines semi mécanisée telle qu'elle est pratiquée par exemple ne donne pas la possibilité aux femmes de pouvoir intervenir dans la gestion. Les hommes et les femmes employés en général n'ont pas de contrat de travail et ne bénéficient pas d'assurance maladie ou d'accident
- Les violences faites aux femmes dans les chantiers miniers

3. Quel serait la plus-value de l'intégration et de la prise en compte du genre dans ce secteur?

- Meilleure gestion des revenus générés et meilleure organisation et entretien des familles (Implication des femmes dans la gestion des revenus)
- Diminution du niveau de pauvreté monétaire
- Développement local
- Augmentation du niveau de scolarisation des enfants
- Moins de présence d'enfants dans les chantiers miniers
- Moins d'accidents et moins de morts

4. Recommandations pour une prise en compte effective et efficiente du genre dans le secteur minier

- Promouvoir les activités alternatives (agriculture, élevage, commerce, ...)
- Sensibiliser les parents pour la scolarisation des enfants et de la jeune fille en particulier
- Renforcer les capacités des hommes et des femmes dans la gestion efficiente des revenus issus des activités minières (économies, investissement)
- Renforcer les capacités des jeunes sur l'hygiène, la sécurité et la santé dans l'exercice des activités minières et sur les techniques d'exploitation efficaces
- Organiser le secteur de la mine semi mécanisée en impliquant la femme.

GRUPE 4 : PARTAGE DES BÉNÉFICES DANS LE SECTEUR MINIER

1. Que faire pour garantir la transparence dans la gestion des transferts infranationaux et leur contribution au développement local?

- Prendre les textes d'application nécessaires pour la mise en œuvre du nouveau code minier
- Désagréger les revenus (du trésor aux communes) selon les sources et secteurs d'activités
- Harmonisation des systèmes de gestion des données entre la DGI (système désagrégé) et la DT (système agrégé). Application cadre et mesures
- Prendre une décision transitoire si les décrets d'application traînent à être pris.
- Sous réserve que le transfert soit effectif, questionner la transparence actuelle et
- Matérialiser aux communes les redevances et taxe minières non versées par une créance (titre d'avoir financier)
- Mise en application de la loi sur la transparence budgétaire (divulgarion des contrats)

2. Les actions à mener pour un transfert effectif?

- Plaidoyer des CTD pour l'amélioration des applications CADRE et MESURE
- Plaidoyer des OSC
- Suivi de l'ITIE en vue de l'effectivité des transferts
- Meilleur suivi de la production
- Mise sur pied de l'observatoire indépendante,
- Impliquer le MIDDEVEL et les ISC au débat sur les transferts.



GROUPE 5 : AMÉLIORATION DU CONTRÔLE MINIER

1. Quelles leçons du contrôle forestier pour le contrôle environnemental minier?

Dans le secteur forestier on a :

- Une stratégie nationale de contrôle forestier;
- la publication régulière des titres attribués
- l'organisation des missions de surveillance du territoire.

2. --

- Sursoir à la création de nouveaux comités renforcer les missions des cadres/comités existants pour améliorer la coordination entre les sectorielles
- Augmenter les missions inspections/contrôles conjoints en veillant à impliquer toutes les administrations sectorielles concernées.

3. Qu'en est-il de la transparence dans le secteur minier?

Constats: Non publication des titres attribués, non prise en compte des dérivés de la mine solide importée dans les statistiques de performance du secteur minier.

- Faciliter l'accès aux informations minières par la centralisation et la publication régulière des titres miniers attribués et en cours de validité;
- Intégrer les dérivés de la mine solide importée dans les statistiques de performance du secteur minier.

4. Recommandations et propositions d'actions

- Compléter le cadre juridique du contrôle minier par la promulgation des textes d'application de la loi de 2016, et Encadrer l'exploitation minière artisanale, semi-mécanisée et industrielle de manière à faciliter le suivi;
- Elaborer la stratégie nationale de contrôle minier en impliquant toutes les parties prenantes du secteur minier;
- Renforcer la collaboration avec les populations locales, la société civile et le secteur privé, pour la surveillance du secteur et le contrôle des titres miniers;
- L'Etat doit investir dans le contrôle minier en renforçant les capacités logistiques, matérielles, techniques et humaines de manière à accroître l'efficacité du contrôle et sécuriser les recettes de l'Etat;
- Veiller à l'application des dispositions du cadre légal sur la gestion des titres attribués;
- Renforcer la communication sur les titres à travers la centralisation et la publication régulière des titres attribués sur une période donnée;
- Mettre à jour le cadastre minier;
- Multiplier les opérations coups de poings

PERSPECTIVES

L'APRÈS FORUM AVEC...

RODRIGUE NGONZO,

Président de Forêts et Développement Rural

Mesdames et Messieurs

Nous sommes arrivés au terme de deux longues journées d'échanges et de partage d'information sur la thématique de la gouvernance minière. Vous avez participé à ce forum dans une ambiance fraternelle et amicale et de manière active. J'ai vu des participants en plein activités de networking, de réseautage, nous avons eu des occasions de partage jusqu'à la fin du forum à travers les travaux en groupe et vous avez pu produire d'importantes recommandations

Les deux jours ont été utilisés à fond et un travail de fond a été effectué. Je tiens à remercier le Ministre des mines, de l'industrie et du Développement Technologique (Minmidt), le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (Minepded) ainsi que leurs représentants pour leur adhésion et participation à ce forum sur la gouvernance minière. Merci aux experts, qui ont durant tout le forum édifié les participants à travers leur exposé et leur clarification.

Merci à la délégation de l'Union Européenne (UE), qui part son soutien financier accordé au Projet Mines Environnement Santé et Société (ProMESS), a permis à ce que l'on effectué toutes les activités sur le terrain auprès des communautés locales,



des administrations locale et centrale, des Collectivités Territoriale Décentralisée (CTD). C'est grâce à ce soutien que le travail a été possible et nous espérons pouvoir continuer avec cette confiance de la délégation de l'Union Européenne.

Le forum terminé, quatre actions seront menées pour la prochaine étape :

- La première action sera le partage des documentations produites au cours de ce forum, soit à travers le site du forum (www.fgm.forest4dev.org) , soit à travers les addresses email des participants.;

- La seconde action sera d'initier sur la base des recommandations un processus de dialogue avec nos différents partenaires, les administrations concernées, les institutions publiques, les programmes tels que le Capam, l'ITIE, l'ISC et les partenaires financiers. Nous allons échangés sur les actions prioritaires et les actions qui méritent d'être engagés à l'analyse des recommandations. Nous allons passer de recommandations à actions et d'actions à quelques améliorations que nous souhaitons constater ensemble au cours d'une prochaine édition du Forum sur la gouvernance minière,
- La troisième action sera le suivi de ces recommandations, pour la mise en œuvre des actions qui découleront du dialogue que nous allons ouvrir avec les parties prenantes,
- La quatrième action sera le suivi des travaux que nous avons engagés dans le secteur minier dans l'optique d'amélioration de la gouvernance de ce secteur plein de potentiel. Il s'agira notamment de suivre les actions du projet ProMESS. Par conséquent, nous espérons que les requêtes faites à l'endroit des PTF pour cela retiendrons une suite favorable.

Les échanges pourront se poursuivre, à travers les réseaux sociaux notamment le groupe whatsapp Act4anewmining, le site du forum qui sera actif et dynamique avec votre contribution. Par ce biais, nous espérons améliorer la transparence à travers la diffusion de ces publications, des rapports et des informations sur le secteur minier.

RESSOURCES DICTATIQUES

Base de données ouvertes contenant près 10 000 documents justificatifs

www.resourcedata.org

LIENS DES VIDEOS DIFFUSEES AU COURS DU FORUM

Les dangers de l'exploitation minière illégale au Cameroun (<https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=1R1snLZ5EA0>)

Exploitation minière au Cameroun : Succès de l'approche Comité de Veille dans le suivi des activités .



FGM INSIDE









FORUM sur la Gouvernance MINIÈRE

10 & 11 Octobre 2018
Djeuga Palace Yaoundé

Act4anewmining



ProMESS
PROJET MINES-ENVIRONNEMENT-SANTÉ ET SOCIÉTÉ